

*Rentrée 2011*

## De l'ambition pour l'enseignement professionnel public ?

**La circulaire de rentrée 2011 est en préparation.** Dans ce texte, il y a peu de surprises : le gouvernement y définit le cadre de la poursuite de sa casse globale du service public d'éducation, et des lycées professionnels en particulier. Toutes les mesures affichées sont en totale contradiction avec toute ambition pour l'éducation. C'est une politique totalement irresponsable qui est menée, et qui sert à financer – à travers le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite – la réforme de l'impôt sur la fortune ou les politiques de l'injustice salariale. Le ministère adapte les formations des élèves et nos métiers à ses priorités

### SOMMAIRE du SNUEP Infos 163

- Rentrée 2011 : de l'ambition pour l'enseignement professionnel public ? P.1
- Les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés - Politique salariale : Il faut changer de cap ! P.2
- Chefs des travaux : une nouvelle circulaire pour de nouvelles missions - Lu au JO – Lu au BO P.3
- Formation des enseignants : Les syndicats de la FSU SNUEP SNES SNEP SNETAP SNPI écrivent une lettre ouverte aux ministres PP.4-5

budgetaires. Il en résulte une formidable dévalorisation de l'enseignement professionnel public.

**Avec les annonces régulières de relance de l'apprentissage**, à niveau V et IV, le gouvernement choisit pour la jeunesse la formation au rabais plutôt qu'une politique éducative ambitieuse qui permette aux jeunes de s'émanciper, de s'épanouir et de devenir des citoyens actifs et critiques.

**Avec la volonté de mixer les publics** – élèves sous statut scolaires, apprentis et adultes en formation continue – le gouvernement projette de réaliser de nouvelles économies... Mais les Régions ont publié un communiqué dans lequel elles revendiquent les compétences pleines et entières sur la formation professionnelle... Est-ce le glas pour l'enseignement professionnel public dans le cadre de l'éducation nationale, et de ses formations sous statut scolaire ?

**Avec l'annonce du gel des salaires** pour 2012, le gouvernement envoie un signal fort aux fonctionnaires en général, et aux PLP en particulier : pour la deuxième année consécutive, nos salaires baisseront de la valeur de l'inflation, soit de 2%. Pendant ce temps-là, les grandes entreprises du CAC 40 distribuent aux actionnaires 40 milliards de leurs 82 milliards de bénéfices pour 2010.

**C'est dans ce contexte que s'est tenu le 4<sup>ème</sup> congrès du SNUEP-FSU, du 4 au 8 avril dernier. Les thèmes qui y ont été débattus font apparaître notre organisation syndicale sous un jour offensif. Les mandats qui y ont été renouvelés présentent pour l'enseignement professionnel public, pour nos métiers, une grande ambition, à l'opposé des orientations gouvernementales et des régions. Cette ambition, c'est tous ensemble qu'il faut la porter.**

**Retrouvez tous les textes du IV<sup>ème</sup> congrès du SNUEP-FSU sur le site internet du syndicat :**

[www.snuép.com](http://www.snuép.com)



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur [www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)

# Les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés

Communiqué FSU du 15 avril

L'Association des Régions de France (ARF) vient de présenter à la presse son projet d'« acte III de la décentralisation ». **Les Régions souhaitent de nouvelles compétences : « un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle » et à ce titre, obtenir la responsabilité de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques.** Pour l'orientation, l'ARF reprend le néfaste schéma actuel en cours d'application, mais la Région le dirigerait à la place de l'Etat. Pour l'Université, les Régions auraient une compétence équivalente à celle qu'elles assument pour les lycées. Elles plaident aussi pour la décentralisation de la politique de l'emploi. Enfin, elles revendiquent un pouvoir normatif afin d'adapter la législation à leur territoire. La FSU exprime son désaccord avec un tel projet au moment où le service public de la formation et de l'emploi sont percutés par les actuelles politiques de l'Etat : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation, situation faite

à Pôle Emploi après une fusion imposée et sans moyens pour exercer ses missions. Il est pour le moins étrange de confondre la politique menée actuellement visant à privatiser le service public avec ce que devrait être l'Etat. Un Etat qui doit se réformer et se démocratiser, redevenir porteur de l'intérêt général et d'un nouveau contrat social ambitieux dans une société plus juste et démocratique.

Par ailleurs la FSU est opposée à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées et qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mis en place.

La FSU a dénoncé la RGPP tout comme la réforme des collectivités territoriales inspirées par la même politique de destruction des services publics, de mise en concurrence des territoires et des citoyens.

**La FSU demande un bilan de la décentralisation actuelle, de ses forces et de ses faiblesses. Elle souhaite des évolutions permettant d'assurer plus d'égalité sur le**

**territoire et d'améliorer les articulations Etat / décentralisation. Elle considère que les formations professionnelles initiales comme les formations générales et technologiques doivent rester de la responsabilité de l'Etat ainsi que ce qui concerne l'orientation des lycéens. Elle s'opposera à cette régionalisation de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de la politique de l'emploi.**

L'urgence aujourd'hui n'est-elle pas plutôt de conduire un véritable débat démocratique, à partir d'un réel bilan, sur une réforme progressiste de la décentralisation et de la déconcentration favorisant le développement et l'amélioration du service public en fixant clairement les responsabilités de l'Etat et des régions ? La FSU continue d'impulser ce débat.

## Politique salariale Il faut changer de cap !

Communiqué FSU, le 19 avril 2011

Alors que les personnels attendaient du rendez-vous salarial d'aujourd'hui des mesures permettant le rattrapage de leur perte de pouvoir d'achat (9% depuis 2000) et une revalorisation du point d'indice, **le Ministre F. Baroin a annoncé, pour la deuxième année consécutive le gel des salaires des agents de la Fonction publique et la poursuite de la politique indemnitaire et au mérite.**

En intégrant toutes les promotions dans le calcul de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministre fait de celles-ci non pas un élément d'amélioration de la rémunération mais un outil pour éviter la transparence sur la question majeure de la perte de pouvoir d'achat.

En refusant d'augmenter la valeur du point d'indice, le slogan « travailler plus pour gagner plus » se traduit désormais par l'invitation à « travailler plus pour ne pas gagner moins ».

Après la réforme des retraites et l'augmentation des cotisations retraites (une journée par mois de salaires en moins à terme), la RGPP et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, dégradant considérablement les conditions de travail des agents, cette annonce va encore aggraver la baisse du pouvoir d'achat et creuser les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes (de 15 à 20%) et entre les fonctions publiques, pénalisant les plus faibles catégories.

Le développement des heures supplémentaires, les mesures d'individualisation des carrières, le salaire au mérite laissent sur le bord de la route l'immense majorité des agents. Quant au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux il ne permet pas la revalorisation des fonctionnaires pourtant promises par le Président. Cela ne constitue pas une politique salariale juste. Ceci ne contribue pas non plus à rendre la Fonction publique plus attractive !

**La FSU estime cette situation inacceptable.**

Il est urgent de changer de cap en matière de politique salariale. Pour la FSU la Fonction publique reste fondée sur l'intérêt général et en ce sens, la politique salariale doit être guidée par l'égalité de traitement entre les agents. C'est une question de justice et de reconnaissance de leurs qualifications. Elle demande au gouvernement d'ouvrir rapidement de réelles négociations permettant des mesures de revalorisation du point d'indice et le rattrapage des pertes subies jusqu'ici.

Si la Fonction publique a, selon nombre d'observateurs, servi « d'amortisseur social » pendant la crise, **l'augmentation des salaires des agents de la Fonction publique est aujourd'hui une nécessité et une reconnaissance de leur travail ainsi qu'un atout majeur pour la relance économique.**



Fiers du Service Public ?  
Dites-le sur [www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)



Infos n°163

## Une nouvelle circulaire pour de nouvelles missions

Une nouvelle circulaire est parue au BO du 28 avril 2011 qui abroge la circulaire n°91-306 du 21 novembre 1991 portant sur les chefs de travaux des lycées techniques et des lycées professionnels. Circulaire élaborée sans concertation avec les organisations syndicales représentatives, et notamment le SNUEP...

Le temps de service et les missions des PLP CTX (chefs des travaux) - qui travaillent actuellement 39 heures hebdomadaires - n'avaient jamais été réévalués depuis 1991 alors que les tâches qui leur échoient ont évolué et augmenté depuis plus de 10 ans : contact avec la région, appel d'offre, responsabilité des stages, organisation des certifications, impulsion, centralisation et remontée des projets d'accompagnement personnalisé, production de documents professionnels et surtout animation de nombreuses réunions qui génèrent une préparation chronophage souvent en plus du temps au lycée...

### Une première analyse permet de relever quelques points positifs

D'abord, la fonction du CTX est plus clairement expliquée que dans celle de 1991 et prend mieux en compte les différents changements du « métier ». Ensuite, la position du CTX dans le lycée est mieux définie. Enfin, ses missions sont elles aussi bien définies

### La circulaire comporte aussi de nombreux points négatifs

1. Du fait de la fonction plus clairement définie, on peut relever une augmentation des tâches qui incombent au CTX ;  
2. Bien qu'il reste un enseignant à part entière - et c'est tant mieux s'il n'est pas intégré directement dans le corps de

direction - ce nouveau positionnement l'amène pourtant « doucement » vers le corps des personnels de direction sans en avoir le titre avec une augmentation des responsabilités. On peut facilement imaginer la disparition de la fonction de CTX qui pourrait devenir un « proviseur adjoint technique » à terme.

3. Les missions qui lui sont dévolues sont en augmentation et bien que la circulaire fasse référence au fait qu'il pourra s'appuyer sur les services administratifs du lycée où il exerce, aucun moyen supplémentaire n'apparaît dans la circulaire du 24 mars 2011.

4. En plus de la « gestion » des collègues des domaines professionnels, apparaissent maintenant la coordination et l'animation entre toutes les équipes pédagogiques (professionnelles, technologiques et générales).

5. Une lettre de mission est définie, qui pourrait être un moyen de pression forte du chef d'établissement puisque mise au point par lui avec un IEN ou IPR. Dans cette lettre de mission - qui permettra d'évaluer le CTX - pourra se trouver ce que bon semble au proviseur.

6. La circulaire fait apparaître un alourdissement de la charge de travail dans les quatre domaines spécifiés. Aucune rémunération n'est prévue pour les heures que le CTX peut faire à l'extérieur ou à l'intérieur en tant qu'intervenant (sauf à connaître les textes

régissant les rémunérations de ces actions).

7. Pour le recrutement, il sera « bien vu » que le prétendant à la fonction de CTX ait :

- une connaissance de la comptabilité publique. Est-ce à dire que ceux qui n'auraient pas cette connaissance seront pénalisés ? Ou bien auront-ils une formation ?
- une connaissance d'une deuxième langue. Qu'en sera-t-il donc pour les « anciens » qui ne connaissent pas de deuxième langue ?
- une formation avant la prise de fonction. Celle-ci était déjà prévue dans les anciens textes et très rarement appliquée, sauf à comptabiliser les réunions avec les IEN ou les fournisseurs comme de la formation.

### LE SNUEP-FSU REVENDIQUE

- une remise à plat, concertée avec les organisations syndicales représentatives, des missions du chef des travaux et la création de postes d'assistant de PLP CTX
- que le temps de travail des PLP CTX soit de 35 h
- que le CTX nommé en LP soit un PLP
- que les PLP CTX restent dans le corps des PLP avec un temps de travail annuel de 36 semaines
- le remplacement de l'indemnité de responsabilité par des points de NBI

## Lu au JO – Lu au BO

### Au JO du 13/04/2011

**Création du BEP « assistant perruquier posticheur »** par l'arrêté du 28 mars 2011 qui en fixe les modalités de délivrance.

**Création du BP COIFFURE spécialité « coiffure »** par l'arrêté du 28 mars 2011 qui en fixe les conditions de délivrance.

### Au BO n°15 du 14/04/2011

**Baccalauréat professionnel « Métiers du cuir », option « chaussures » et option « maroquinerie »** : modification des annexes II-b et II-c.

Dans l'annexe I Ib « Règlement d'examen », dans la ligne intitulée « Sous-épreuve E22 : Travaux pratiques de sciences physiques », les mots : « Ponctuelle écrite » sont remplacés par les mots « Ponctuelle pratique ».

Dans l'annexe I Ic « Définition des épreuves », les mots : « Sous-épreuve E22 : mathématiques et sciences physiques » sont remplacés par les mots : « Sous-épreuve E22 : Travaux pratiques de sciences physiques ».

**Lauréats du concours PLP** : la note de service n° 2011-048 du 24/03/2011 réglemente l'affectation en qualité de

fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré.

### Au JO du 22/04/2011

**Création du BEP spécialité « industries graphiques »** par l'arrêté du 7 avril 2011. Il modifie celui du 24 juillet 2009 et fixe ses modalités de délivrance.

**Création du Baccalauréat professionnel spécialité « agencement de l'espace architectural »** par l'arrêté du 7 avril 2011 qui fixe ses modalités de délivrance.



Fiers du Service Public ?  
Dites-le sur [www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)

# Les syndicats de la FSU : SNUEP SNES SNEP SNETAP SNPI écrivent une lettre ouverte aux ministres

à Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale

Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Paris, le 15 avril 2011

Madame la Ministre,  
Messieurs les Ministres,

La réforme de la formation des maîtres a produit dès cette année des effets désastreux immédiatement visibles : dégradation des conditions d'entrée dans le métier des stagiaires, nouvelle baisse importante du nombre de candidats présents aux concours, difficultés à trouver des tuteurs, affaiblissement du potentiel de formation des IUFM ... Ces effets immédiats entraînent l'amplification d'un phénomène déjà inquiétant de baisse d'attractivité des métiers de l'éducation, produit de l'insuffisance chronique des recrutements depuis 2004 et de la dévalorisation des métiers. L'absence de cadrage national, la désorganisation des cursus de formation au niveau des masters, le manque d'articulation entre la préparation au concours et celle du master, l'absence de cadrage national hypothèqueront gravement l'avenir des futurs enseignants et CPE. C'est pourquoi le Gouvernement doit mettre en œuvre une politique d'augmentation et de programmation des recrutements, de pré-recrutements et, en tant qu'État employeur, de formation professionnelle de ses personnels.

Il y a une double urgence : ne pas laisser les choses se dégrader plus et poser les jalons d'une véritable amélioration. Les déclarations récentes laissent plutôt penser qu'aucune de ces deux urgences n'est prise en compte et la proposition de « master en alternance » semble surtout guidée par le souci de constituer un vivier de remplaçants à peu de frais plutôt que par des objectifs de formation.

Un tel constat nécessite d'aller au-delà de la seule critique. Si la FSU demande le retrait de cette réforme, c'est bien pour reconstruire une véritable formation professionnelle

des enseignants et non revenir à la situation antérieure ou procéder à des aménagements à la marge. Certaines propositions sont à interroger sur le plan des conséquences qu'elles entraînent : par exemple, notamment pour le second degré, le positionnement de l'admissibilité en M1 risquerait d'entraîner un pilotage du master par le concours, difficilement compatible avec la logique universitaire. Il organiserait la sélection en particulier des futurs enseignants des disciplines techniques, professionnelles, sportives et artistiques uniquement sur des écrits. Et il ne réglerait pas les problèmes de gestion des flux d'étudiants et de reconversion pour les étudiants collés à l'issue du concours ou désireux de poursuivre en doctorat.

Les syndicats de la FSU soussignés rappellent que l'idéal est une formation pensée sur un modèle « intégré » qui prenne en compte les différentes dimensions (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, ...) de manière progressive tout au long du cursus et qui soit conçue selon un continuum de la licence à l'entrée dans le métier, puis avec la formation continue ; mais ceci n'est possible qu'avec des étudiants choisissant très tôt de préparer les concours de recrutement d'enseignants. On ne peut exclure le cas d'étudiants le décidant tardivement, voire après le Master ou par VAE. La proposition ci-après cherche à concilier l'ensemble des parcours.

Nos préoccupations sont simples : avoir des enseignants bien formés est un enjeu déterminant pour l'école et la société tout entière. Former un professeur demande du temps. Cela impose de réfléchir à un cursus progressif jusqu'à la première année

de titulaire si l'on veut construire une formation basée sur l'articulation des acquis disciplinaires et professionnels. Nous faisons deux propositions essentielles dont une pour le très court terme afin de ne pas sacrifier encore une génération d'étudiants (et d'élèves au bout du compte) :

- sachant que les reçus aux concours de cette année ne seront pas mieux formés que ceux de l'année précédente, il faut rétablir immédiatement à minima la formation en IUFM pour 2/3 du temps en alternance avec 1/3 de temps devant les élèves. Dispositif qui existait avant la réforme.

- offrir aux néo-titulaires entrant en fonction à la rentrée 2011 au moins un mi-temps leur permettant de compenser les manques de cette année.

## Diversifier les voies d'accès aux concours

Pour le plus long terme, nos propositions ont l'ambition d'élever le niveau de qualification de tous les personnels d'enseignement et d'éducation par l'obtention d'un master, sans décrochage entre les différents degrés d'enseignement, tout en intégrant la réalité des métiers, de prendre en compte les différences entre les disciplines, d'intégrer dans le processus tous les enseignants de LP et de prendre en compte les différents parcours des candidats. Pour relever ce défi, il est nécessaire de dépasser les contradictions actuelles en sortant des cadres de pensée qui considèrent qu'un système unique résoudra l'ensemble de ces préoccupations. La qualification reconnue pour tous les enseignants doit demeurer la même : celle du master. Cela implique le maintien de la même grille indiciaire



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur [www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)



Infos n°163

pour les professeurs des écoles, les certifiés, les PLP, les PEPS et les CPE. Une première voie s'adresserait aux étudiantes et étudiants qui font le choix des parcours préparant au métier d'enseignant précocement dans leur cursus universitaire. Les deux autres voies seraient offertes aux autres étudiants ou aux personnes en situation de reconversion. Ces trois voies débouchent sur une même qualification et le pari que tous doivent avoir en fin de cursus des compétences permettant d'exercer ce métier de conception. Dans les trois cas, la place et les contenus de concours doivent être revus.

**La première voie** reposerait sur un cursus progressivement professionnalisant dès la Licence. Ce cursus serait suivi d'une entrée dans le métier avec l'équivalent d'au moins un mi-temps consacré à la formation. Elle permet une réelle formation intégrée qui articule au mieux formation scientifique et professionnelle. Elle nécessite des pré-recrutements destinés à attirer les jeunes vers le métier et/ou anticiper les flux et éviter les impasses et les difficiles reconversions. Les pré-recrutements permettraient non seulement un financement des études, mais aussi de constituer des viviers dans toutes les disciplines, générales et professionnelles, réguler et orienter celles et ceux qui souhaitent, tôt dans leur scolarité, devenir enseignant-es ou CPE. Ce qui peut être actuellement vécu comme une dépense, dans une logique aveugle de gestion des moyens, est en réalité un investissement pour l'avenir.

Pour l'étudiant, être pré-recruté le libère non seulement de contraintes financières, mais le rend disponible pour assumer une quantité de travail spécifique et exigeante, ce qui lui permet de suivre les modules de préprofessionnalisation tout en acquérant les compétences et savoirs spécifiques au master, permettant d'autres possibilités de débouchés que le métier d'enseignant.

Ces pré-recrutements peuvent se faire à tout niveau afin de permettre aux étudiants de milieu populaire de s'engager dans les études. Suivant le

niveau où ils ont lieu, le contenu des épreuves est adapté.

Les modules de pré-professionnalisation, obligatoires pour les étudiants pré-recrutés, devraient être accessibles à tous tout au long du cursus.

Lors du concours commun aux deux premières voies, les pré-recrutés pourraient bénéficier d'aménagements ou de dispenses d'épreuves pour tenir compte de leur cursus professionnalisant.

**La seconde voie** serait destinée aux candidats déjà titulaires d'un Master au moment des épreuves. Le concours doit tenir compte du fait qu'ils n'ont pas eu de pré-professionnalisation. Suivent deux années en alternance réelle (pratique accompagnée, puis responsabilité, didactique, connaissance du milieu...).

**La troisième voie** serait une voie de reconversion, par voie de VAE, avec un concours spécifique. Cette voie pourrait s'adresser à celles et ceux qui ont déjà eu une activité professionnelle, ou dans le cas de disciplines qui ne disposent pas de cursus universitaire. Après le concours il y aurait, là aussi, deux années de formation en alternant théorie et pratique.

Dans tous les cas, des préparations aux concours doivent être organisées dans le cadre de l'université.

### **La recherche « en-sur-pour » l'éducation doit permettre de faire un bond qualitatif**

Il faut aujourd'hui un véritable plan de rattrapage pour mieux éclairer les problématiques d'éducation et d'enseignement. Comment dépasser les constats sur l'échec scolaire sans irriguer la réflexion et l'aide aux choix stratégiques ? La recherche permet le développement de savoirs sur les apprentissages et, diffusée auprès des enseignants, constitue un levier de la réussite des élèves.

Une étape décisive doit être franchie, c'est un des enjeux d'une réelle élévation de la qualification. Un bilan et une mutualisation doivent précéder la mise en place systématique de réseaux inter-universitaires et inter-composantes. Enfin l'Etat doit impulser de grands projets nationaux qui articulent production scientifique et expérimentations de terrain et s'appuient sur des équipes pluri-catégorielles.

### **Formation par la recherche**

Reconnaître aux enseignants l'obligation d'avoir un master implique la formation par la recherche. Il ne s'agit pas simplement de prodiguer des enseignements sur les produits de la recherche ou sur les méthodologies mais véritablement de confronter tout enseignant aux exigences et à la rigueur de la production de connaissances, lui offrant ainsi, outre une plus grande qualité professionnelle, la possibilité ultérieure d'une formation continue fructueuse, formation qu'il s'agit d'offrir effectivement.

Dans le cadre de la formation continue, il faut concevoir un plan spécifique de formation des tuteurs qui ont un rôle déterminant dans la liaison Université/IUFM-terrain. Les maîtres formateurs du premier degré doivent ainsi pouvoir accéder aux masters de formation de formateurs par VAE ou dans le cadre de la préparation du CAFIPEMF.

### **Revoir les concours**

Les concours actuels devront être revus. En l'état, bâtis à la hâte et sans concertation suffisante, ils ne répondent pas aux exigences et besoins du moment. L'alignement de tous sur 4 épreuves ne correspond pas aux critères d'évaluation, ni sur le plan universitaire, ni par rapport au métier à venir. Nous demandons de mettre en perspective leur évolution après un véritable travail avec les formateurs, le recruteur et les organisations professionnelles représentatives.

**En conclusion, les syndicats SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SNPI-FSU demandent de ne pas reproduire les erreurs des années passées, sans vision politique globale des enjeux, et donc d'éviter tout bricolage qui montrera vite ses limites. Nous voulons nous inscrire dans une temporalité plus longue et plus sérieuse pour un sujet de cette importance. Le rôle et la fonction de l'Université d'une part, et la formation des enseignants de demain, qui formeront l'ensemble de la nation, méritent que l'on s'y attarde de façon ambitieuse. A cet effet, nous réitérons notre demande d'une concertation associant les différentes composantes intervenant dans la formation des maîtres et les organisations syndicales représentatives.**



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur [www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)



Infos n°163